



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-137 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES -
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS VILLE**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le tableau des emplois de la collectivité synthétise, à un instant donné, l'ensemble des postes budgétaires créés.

Chaque poste, occupé par un agent titulaire ou non, est ainsi rattaché à un grade, un cadre d'emplois, une filière. Il peut être créé à temps complet ou non complet et un poste ouvert correspond par nature à un emploi pérenne.

L'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents. Des règles dérogatoires permettent cependant le recrutement d'agents non titulaires dont les possibilités de recours pour la fonction publique territoriale sont principalement définies aux articles 3 à 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

I/ AVANCEMENTS DE GRADES 2019

Une mise à jour du tableau des emplois est nécessaire pour permettre les avancements de grades effectués au titre de l'année 2019. Elle précise le nombre d'avancements par grade :

Catégorie	Grade d'origine (emplois supprimés)	Grade d'avancement (emplois créés)	Nombre
C	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
C	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	17

C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	2
C	ATSEM principal 2 ^e classe	ATSEM principal 1 ^{ere} classe	1
C	Gardien brigadier	Brigadier chef principal	1
C	Garde champêtre chef	Garde champêtre chef principal	1
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^e classe	1
A	Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	1

Il est précisé que ces avancements de grades ont été soumis pour avis des CAP du Centre de Gestion qui se sont déroulées les 5 et 19 juin.

III/ TRANSFORMATIONS OU CRÉATIONS D'EMPLOIS POUR BESOINS DU SERVICE

Conservatoire à Rayonnement Communal

Suite au souhait d'un enseignant de ne conserver qu'une partie de ses enseignements, il est proposé de transformer un poste d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B) à temps non complet (33%) et deux postes d'assistant principal d'enseignement artistique de 2^e classe à temps à temps non complet, respectivement à 17,5% et 15,5 %.

Par ailleurs il est nécessaire de régulariser une erreur actuelle du tableau des emplois puisque ce dernier indique l'existence de 2 emplois au grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (respectivement à 20% et à 17,5%) alors que tous les enseignants sont chargés d'au moins une discipline ; de ce fait leur grade minimum est celui d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet.

Cimetière communal

Afin d'assurer la continuité du service, des postes d'adjoints aux chefs d'équipes ont été créées pour l'ensemble des équipes techniques de terrain (espaces verts, propreté des rues, logistique des animations).

Le poste de chef d'équipe adjoint du service voirie va ainsi être pourvu, suite au processus de recrutement, par un agent du cimetière. Il est nécessaire pour permettre cette mobilité, de transformer un emploi d'agent de maîtrise principal en emploi d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe (grade actuel de l'agent).

Service politique de la ville

A la suite de la vacance du poste de chef de service (départ en disponibilité), il est proposé de pourvoir le poste. Le candidat retenu est titulaire du grade d'animateur territorial (catégorie B) alors que la personne qui occupait le poste jusqu'alors était attaché territoriale (catégorie A). Il convient donc de transformer le poste pour permettre ce recrutement.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique sur la suppression des emplois,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	TC - 35H
Adjoint technique	C	1	TC - 35H
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	TC-35H
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	TNC-32H
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	17	TC
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	TC
Brigadier chef principal	C	1	TC
Garde champêtre chef principal	C	1	TC
Animateur territorial	B	1	TC
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	1	TC
Assistant enseignement artistique principal 2 ^e classe	B	1	TNC-3H
Assistant enseignement artistique principal 2 ^e classe	B	2	TNC-3,5H
Assistant enseignement artistique principal 2 ^e classe	B	1	TNC-4H
Ingénieur hors classe	A	1	TC

APPROUVE la suppression des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	TC
Adjoint technique	C	1	TC
Adjoint technique	C	1	TNC-32H
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	17	TC
ATSEM principal 2 ^e classe	C	1	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
Gardien brigadier	C	1	TC
Garde champêtre chef	C	1	TC
Rédacteur	B	1	TC

Assistant enseignement artistique	B	1	TNC 6,5H
Assistant enseignement artistique	B	1	TNC 3,5H
Assistant enseignement artistique	B	1	TNC 4H
Attaché territorial	B	1	TC
Ingénieur principal	A	1	TC

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20
 Affiché le : 23/07/20
 Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
 Le Maire

